

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2020

D'URGENCE POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2764)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 129

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Meizonnet et M. Pajot

ARTICLE 10

À la première phrase, substituer aux mots :

« cent quatre-vingt »

le mot :

« quatre-vingt-dix ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'abaisser le délai de prolongation de la validité des différents titres pouvant donner le droit aux étrangers de rester sur le territoire national. Une prolongation de 180 jours, soit 6 mois paraît tout à fait excessive.